



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 89736

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer les perspectives et les échéances de la proposition qu'il a faite le 15 février 2006 à l'extension du permis à un euro par jour au permis moto, précisant que « ses services procèdent à une évaluation de cette mesure ».

Texte de la réponse

Le dispositif « permis à un euro par jour » est ouvert depuis le 3 octobre 2005 à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus, soit 700 000 jeunes passant chaque année leur permis de conduire de la catégorie B (formation traditionnelle et conduite accompagnée). L'objectif du dispositif est de permettre aux jeunes d'étaler le coût de leur formation au permis sur plusieurs mois, au travers d'un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Le 15 février dernier, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a annoncé qu'il était favorable à l'extension du « permis à un euro par jour » au permis moto. Des discussions ont été engagées pour définir les modalités de l'extension du dispositif du « permis à un euro par jour » au permis moto. L'objectif est d'offrir aux jeunes passant le permis de la catégorie A les mêmes garanties que celles offertes aux jeunes passant le permis de la catégorie B (garantie financière, charte de qualité...). Un processus de concertation devrait débuter très prochainement avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment les établissements de crédit, les organisations professionnelles et les réseaux d'école de conduite. Il est prévu une mise en place de l'ensemble de ce dispositif en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89736

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 3006

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 6039